NAÂMA

16 véhicules mis en fourrière en novembre

Le bilan du mois de novembre 2013 en milieu urbain des services de la Sûreté de la wilaya de Naâma, rendu public par la cellule de communication de la Sûreté de wilaya, fait état, d'un traitement de 84 affaires pénales ayant impliqué 101 individus, dont 41 ont été incarcérés et les 60 autres ont bénéficié de la citation directe à comparaître.

Ces derniers sont spécialisés dans les crimes, l'émigration clandestine, les vols, les violations des domiciles et des magasins, les destructions des biens publics, la conduite en état d'ivresse ainsi que les ventes des drogues et des boissons alcoolisées.

Concernant la sécurité routière, le bilan enrégistre, un mort et 19 blessés dans 19 accidents de la route causés généralement par le non-respect du code de la route, où 15 permis de conduire ont été retirés aux chauffards, 262 PV ont été établis pour diverses infractions ainsi que 16 véhicules ont été mis en fourrière pour transport illégal des personnes.

Quant aux activités de la brigade de l'urbanisme et la protection de l'environnement, l'on note 21 contraventions pour divers

délits, notamment les constructions illicites, l'élevage des animaux dans les milieux urbains, l'étalage des marchandises sur la voie publique ainsi que l'abandon des déchets et des détritus à travers les espaces publics.

Notons que les éléments de la Sûreté de wilaya, continuent à multiplier de nouvelles mesures de sécurité par des patrouilles nocturnes et diurnes, motorisées et à pied, pour mieux répondre aux besoins de la sécurité des populations et de leurs biens, alors que 1 548 «allo-police» reste à la disposition de toute personne.

B. Henine

CHLEF

Conférence sur l'Andi

L'évènement s'est déroulé le 4 décembre dernier au niveau de l'APW, en présence du secrétaire général de la wilaya, du directeur national, et du directeur de l'Andi de Chlef.

Le directeur national a commencé par énumérer les biens bénéficiant d'avantages fiscaux. Il citera ceux destinés à être immobilisés à l'actif de l'entreprise, y compris ceux constituant un apport en natures à son capital, pour être utilisés de manière durable comme instrument de travail, au moyen d'exploitation, et sans lequel l'investissement ne peut être mis en exploitation comme les machines et l'outillage. Ces avantages fiscaux concernent aussi les intrants pour la construction de bâtiments, les véhicules et le matériel bureautique. Un titulaire de décision Andi peut bénéficier d'avantages fiscaux pour l'importation de biens et équipements.

Dans ce cas, l'investisseur ouvre droit à une exonération des droits de douane et de la TVA pour les biens et services entrant dans la réalisation de l'investissement.

Pour les biens importés après 1999, ils bénéficient d'une réduction de 0,5% de droits de douane et une franchise TVA et les biens importés avant 1999, il y a une réduction de 0,3% de droits de douane et une franchise de TVA.

Pour prétendre à l'octroi de ces avantages, l'investisseur doit présenter l'original Andi et l'attestation en franchise délivrée par les services fiscaux.

Enfin, le postulant doit présenter une déclaration de la mise à la consommation dans le cadre de l'Andi.

Medjdoub Ali

Ouverture d'une nouvelle trémie

Avec une infrastructure routière insuffisante et un nombre croissant de véhicules du fait de toutes les facilités accordées par les concessionnaires, un nouveau plan de circulation s'imposait.

Une nouvelle trémie a été réalisée et vient d'être ouverte à la circulation. Elle se situe au niveau de l'ancien carrefour de Hay Bensouna, un endroit qui connaît une dense circulation. Ceux qui l'empruntent se dirigent pour la plupart vers les deux plus grands hôpitaux de la ville, surtout celui des sœurs Bedj, qui vient d'être visité par le Premier ministre, Sellal.

Il est indéniable que la circulation est plus fluide à cette endroit mais les riverains subissent la pollution sonore et les poussières des gros engins qui travaillent même la nuit pour les finitions (rond-point).

Il persiste aussi des risques pour les automobilistes car les gravats ne sont pas enlevés et des échafaudages se dressent à l'intérieur même du tunnel sans aucune signalisation.

M. A.

Premier Salon du micro-crédit

L'événement se déroule du 3 au 5 de ce mois au niveau du restaurant universitaire Taleb Abderrahmane.

M. Kerrouche Mourad, directeur de l'Agence de micro-crédit de la wilaya de Chlef (AGEM) déclare que son département a l'ambition de s'impliquer pour aider les chômeurs à lancer une activité. Cette action incitative est représentée par un prêt à un taux bonifié à 100% (0% d'intérêt) remboursable sur 11 ans et 100 000 dinars remboursables sur 36 mois.

Ces dispositions concernent des personnes de plus de 18 ans titulaires d'une qualification ou d'un diplôme. L'Angem intervient surtout dans le domaine agricole (apiculture, aviculture, élevage de bovins). Elle prête aussi aux artisans pour l'achat de matières premières indispensables à leurs travaux. Mme Kerdjadja qui confectionne de très jolies poupées de décoration (1er prix national 2012) a bénéficié de cet avantage.

M. Kerrouche insiste sur le fait que les handicapés sont aussi concernés par cette opération. Il nous montre une personne qui répare des portables avec sa langue.

M. A.

RELIZANE

Suicide d'un homme par pendaison

Le suicide a pris des proportions alarmantes ces derniers mois dans la wilaya de Relizane.

Hier, dans l'après-midi, aux alentours de 16 heures, c'est la cité de Kharmacha, située à quelques encablures du centre-ville d'Oued R'hiou, qui a été secouée par la nouvelle du suicide d'un homme de 40 ans, répondant aux initiales de A. K.

Selon des témoignages concordants, l'infortuné, qui a utilisé du fil de fer pour mettre fin à ses jours, a été retrouvé pendu dans son domicile.

La dépouille mortelle a été déposée au service de la médecine légale de l'établissement hospitalier public Ahmed-Francis de la ville d'Oued R'hiou pour autopsie.

Une enquête a été aussitôt ouverte par les éléments de la police.

A. Rahmane